

Réclamées par les uns, redoutées par d'autres, les actions de groupe ont mis longtemps à être consacrées par le droit positif, le législateur français ayant préféré une intervention sectorielle (consommation et concurrence, santé, lutte contre les discriminations, environnement, données personnelles et libertés) nonobstant le « cadre commun » posé par la Loi sur la modernisation de la justice du XXIe siècle.

En pratique, pourtant, cette pluralité de procédures ne s'est pas accompagnée d'un contentieux important, les affaires en cours n'atteignant pas la dizaine. Le premier « jugement de groupe », bien que non définitif à ce jour, ne s'est pas soldé par un succès. La dimension internationale des actions de groupe continue par ailleurs de poser des difficultés relatives à la composition du groupe, au juge compétent et à la loi applicable. Enfin, sur le plan économique, subsistent d'importantes interrogations quant à l'évaluation des préjudices d'un groupe, les méthodes de réparation et de distribution de l'indemnisation, ou encore le calcul du coût du procès et son mode de financement.

Avec quelques années de recul se pose désormais la question de l'efficacité des dispositifs d'action de groupe catégoriels, de dimension strictement nationale, en particulier au regard des solutions de droit comparé. Le faible nombre de procès en cours, de même que ceux auxquels il a pu être renoncé faute de moyens techniques ou financiers, témoignent de la nécessité d'adapter certaines règles classiques de procédure aux besoins d'un contentieux de groupe. Les règles déontologiques sur l'exercice de la profession d'avocat ou encore les dispositions sur le financement du procès sont aussi susceptibles d'être malmenées, en raison de la spécificité des procès collectifs. Qui plus est, explorer si, en raison des avantages que présentent les modes alternatifs de règlement des différends, il est possible d'envisager une médiation de groupe ou encore une transaction ou un arbitrage de groupe peut s'avérer opportun.

Cette Académie internationale se propose d'offrir à son public une meilleure compréhension de ces nouvelles actions et de contribuer à apporter des réponses aux questions posées, mêlant les points de vue d'universitaires et de praticiens, acteurs français et internationaux du droit ou de l'économie, qui permettraient, le cas échéant, d'anticiper de futures améliorations du régime de l'action de groupe à la française.

Inscription gratuite et obligatoire ici : <http://rech.jm.u-psud.fr/colloque/colloque.php?evt=86>

Pour nous contacter : colloques.droit-eco-gestion@u-psud.fr

Manifestation validée au titre de la formation continue des avocats

Plus d'informations : <http://www.idep.u-psud.fr/manifestations/27-janvier-2017-academie-internationale-de-linaction-aux-actions-de-groupe-nouveaux-enjeux-2>



IDEP
Institut - Droit
Ethique - Patrimoine

UNIVERSITÉ
**PARIS
SUD**
FACULTÉ
JEAN MONNET
Droit - Économie - Gestion
UNIVERSITÉ **PARIS-SACLAY**

Quatrième Académie Internationale de l'IDEP
Institut Droit Ethique et Patrimoine

Université Paris-Sud, Paris- Saclay
Faculté Jean Monnet

Quatrième Académie internationale de l'Institut Droit Ethique Patrimoine IDEP

DE L'INACTION AUX ACTIONS DE GROUPE : NOUVEAUX ENJEUX



Vendredi 27 janvier 2017

Maison du Barreau de Paris, 2 Rue de Harlay, 75001, Paris (M° Pont Neuf, Cité)

Direction scientifique :

María José AZAR-BAUD, Maître de conférences, Université Paris-Sud, Membre de l'IDEP

Véronique MAGNIER, Professeur agrégé, Université Paris-Sud, Directeur de l'Institut Droit Ethique Patrimoine

Quatrième Académie Internationale de l'IDEP
DE L'INACTION AUX ACTIONS DE GROUPE :
NOUVEAUX ENJEUX

Matinée : TYPOLOGIE ET REPARATION DES PREJUDICES DE MASSE

9h00 : Allocution d'ouverture, **Loïc CADIET**, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Université Panthéon-Sorbonne, Président de l'Association internationale de droit processuel

9h10 : Propos introductifs, **María José AZAR-BAUD**, Maître de Conférences, Université Paris-Sud, IDEP

9h15 - 10h45 : **Table ronde 1 : INTERETS ET LIMITES D'UNE APPROCHE SECTORIELLE DE L'ACTION DE GROUPE**, sous la présidence de **Geneviève VINEY**, Professeur émérite, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Intervenants :

Martine BEHAR-TOUCHAIS, Professeur, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Mireille BACACHE, Professeur, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Béatrice PARANCE, Professeur, Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
Andrée PUTTEMANS, Professeur, Université libre de Bruxelles (Belgique)

Thèmes :

La spécificité des préjudices à réparer et l'adéquation (ou non) des mécanismes de réparation dans les différents domaines dans lesquels une action de groupe a été consacrée : consommation et concurrence, santé, environnement, discrimination et données personnelles.

L'articulation avec d'autres contentieux individuels ou de masse existant dans les textes concernés : Code de la consommation, Code de la santé publique, Code de l'environnement, Code du travail, Loi de modernisation de la Justice du XXI^e siècle. L'articulation avec l'existence des Fonds d'indemnisation et des organismes comme l'ONIAM.

Les actions collectives en réparation de dommages de masse en Belgique : Etat des lieux et critiques. Propositions d'amélioration et de transposition des réflexions en France

Une action de groupe trans-frontalière / globale est-elle envisageable ? Quid de la composition d'un groupe à l'international, de la loi applicable et du tribunal compétent ?

10h45 - 11 Débat avec la salle

11h - 11h15 : Pause

11h15 - 12h45 : **Table ronde 2 : REPARATION DES PREJUDICES, QUESTION DE METHODES**, sous la présidence de **Véronique MAGNIER**, Professeur, Université Paris-Sud, Directeur de l'IDEP

Intervenants :

Suzanne CARVAL, Professeur, Université de Rouen
Catherine PRIETO, Professeur, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Pierre KOPP, Professeur, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Catherine PICHÉ, Professeur, Université de Montréal (Québec), Directrice du Laboratoire sur les actions collectives

Thèmes :

Les méthodes d'évaluation des préjudice de masse : le regard des juristes, le regard des économistes

Les modes de réparation des préjudices de masse et de distribution de l'indemnisation : le regard des juristes, le regard des économistes

L'expérience québécoise en la matière : Evaluation du préjudice, Réparation et distribution des indemnisations ; Financement de la procédure.

12h45 - 13h00 : Débat avec la salle

13h00 - 14h00 : Déjeuner libre

Après-midi : PROCEDURES DE REGLEMENT DES LITIGES DE MASSE

14h - 15h45 : Table ronde 3 : LES REGLES PROCESSUELLES A L'EPREUVE DES ACTIONS DE GROUPE, sous la présidence de **Lucie MAYER**, Professeur Université Paris-Sud

Intervenants :

Séverine MENÉTREY, Professeur associé, Université de Luxembourg
ERIC BALATE, Avocat au Barreau de Mons et de Bruxelles (Belgique)
Alain BAZOT, Président UFC Que choisir (*sous réserve*)
Teresa ARMENTA DEU, Professeur, Université de Gérone (Espagne)
Angelo DONDI, Professeur, Université de Gênes (Italie)

Thèmes :

Le financement du procès par des tiers : présentation de la technique du Third party litigation funding ; application dans les actions collectives en droit comparé ; application en France

Assignation et conclusions en réponse « de groupe » : les fins de non-recevoir dans le cadre des actions de groupe et la preuve des actions de groupe

Les exigences du procès équitable dans les contentieux collectifs

Reconnaissance et exécution des jugements à l'international

L'éthique professionnelle dans l'exercice des class actions italiennes : derniers bougonnements

15h45 - 16h : Débat avec la salle

16h – 16h15 : Pause

16h15 - 17h30 : Table ronde 4 : APPORT DES MODES ALTERNATIFS DE REGLEMENT DES DIFFERENDS AUX LITIGES DE MASSE, sous la présidence de **Soraya AMRANI-MEKKI**, Professeur, Université Paris Ouest Nanterre, CNM, CNCDH

Intervenants :

Hélène VAN LITH, Secrétaire de la Commission d'Arbitrage et de Règlement alternatif de conflits à la CCI
Daniel MAINGUY, Professeur, Université de Montpellier
Catherine PEULVÉ, Vice-Présidente nationale de l'Association des Avocats Conseils d'Entreprises et **Sophie HENRY**, Déléguée Générale du CMAP
Yann PACLOT, Avocat, Professeur, Université Paris-Sud (*sous réserve*)

Thèmes :

Les modes alternatifs de règlement des différends à l'épreuve des litiges de groupe

L'expérience de la transaction néerlandaise : Spécificités de la transaction néerlandaise et des projets de loi en cours ; Application en France ?

La médiation collective et de groupe : Etat des lieux; formes et moment(s) ; la place de la confidentialité ; regards croisés avocat/entreprise. Bilan et perspectives nationales et européennes

Un arbitrage de groupe ?

La conformité et les Codes de bonne gouvernance : la prise en compte des actions de groupe lors de la définition et mise en place des programmes de compliance

17h30 – 17h45 : Propos conclusifs, **María José AZAR-BAUD**, Maître de Conférences, Université Paris-Sud, IDEP

18h : Cocktail de clôture

